



BANQUE des
TERRITOIRES



**Impacts des Conventions
Territoriales Globales – CAF
sur les politiques enfance
jeunesse intercommunales**

Septembre 2020

Territoires Conseils
un service Banque des Territoires

IMPACTS DES CONVENTIONS TERRITORIALES GLOBALES – CAF SUR LES POLITIQUES ENFANCE JEUNESSE INTERCOMMUNALES

– KAMEL RARRBO

*Expert associé à Territoires Conseils,
Sociologue consultant*

Septembre 2020.

IMPACTS DES CONVENTIONS TERRITORIALES GLOBALES – CAF SUR LES POLITIQUES ENFANCE JEUNESSE INTERCOMMUNALES

TABLE DES MATIÈRES

1 Contexte	7
2 Du Contrat éducatif local à la Convention territoriale globale	9
3 Les thématiques adoptées dans le cadre de la CTG	10
4 Les thématiques et les compétences statutaires	13
5 Diagnostic social et émergence de nouvelles problématiques	15
6 L'animation, la coordination et le pilotage de la CTG	16
7 Les liens avec d'autres partenaires et dispositifs	17
8 L'impact de la Convention territoriale globale sur les politiques en direction des enfants et des jeunes	18
Annexes	
Glossaire des abréviations	21
Référentiel d'évaluation CTG des Terres du Haut Berry	23
Présentation par fiche des cinq territoires	32
Liste des entretiens	38

AVERTISSEMENT

Cette étude qualitative basée sur un nombre de cinq territoires de départements et de régions différents n'a pas la prétention d'être représentative au niveau national et de révéler l'ensemble des effets et impacts de la mise en œuvre des conventions territoriales globales par les CAF départementales en lien avec les EPCI de territoires périurbains et ruraux.

À la suite d'un appel à candidature, cinq EPCI se sont portés volontaires afin d'intégrer l'échantillon de cette étude. Ce sont les communautés de communes du Haut Berry (Cher), la communauté de communes du Rhône aux Gorges de l'Ardèche – DRAGA (Ardèche), la communauté de communes du Pays Mornantais - COPAMO (Rhône), la Communauté de communes Loire Layon Aubance - CCLLA (Maine-et-Loire) et la Communauté de communes de la Veyle (Ain)¹.

Cette investigation, de type « étude flash », et son enquête de terrain réalisée avant les élections de mars 2020 ont pour objectifs de relever les éléments qualitatifs constatés par les élus et techniciens des EPCI ainsi que les constats et observations des conseillères CAF.

Par ailleurs, cette étude se limite au dispositif des CTG et n'intègre pas les autres dispositifs sur lesquels les EPCI sont engagés avec les CAF ou avec d'autres institutions et partenaires : CLAS, Prestation de Service Jeunes, Promeneurs du net, information jeunesse, habitat et logement jeune, insertion socioprofessionnelle des jeunes, orientation et formation, prévention santé, éducation culturelle et artistique ...

¹ Voir en annexe les fiches de présentation des cinq EPCI.

IMPACTS DES CTG – CAF SUR LES POLITIQUES ENFANCE JEUNESSE INTERCOMMUNALES

CONTEXTE

HISTOIRE

THÉMATIQUES

PROBLÉMATIQUES

PILOTAGE

PARTENARIAT

IMPACT

1 | CONTEXTE

Les intercommunalités ont fortement évolué depuis la mise en œuvre de la Loi NOTRe. Depuis, plus aucune commune n'est isolée. Des fusions et regroupements ont touché la quasi-totalité des départements avec les schémas de coopération intercommunale. Ainsi, aujourd'hui, de grandes intercommunalités ont émergé (dites XXL) regroupant des zones urbaines, des territoires périurbains et ruraux. Sauf exception en zone de montagne, plus aucun EPCI ne comporte moins de 15 000 habitants. C'est une nouvelle géographie des intercommunalités qui façonne le paysage des collectivités locales. Ainsi, nous comptons au 1^{er} janvier 2019, 1 257 EPCI répartis de la manière suivante : 21 métropoles, 13 communautés urbaines, 223 communautés d'agglomération et 1 001 communautés de communes.

Parallèlement des compétences ont été transférées des communes vers l'EPCI.

Ces dernières années les intercommunalités ont beaucoup investi dans les services à la population et notamment en direction de la petite enfance, de l'enfance, de la jeunesse et de l'éducation :

La répartition des compétences entre les communes et les EPCI' traduit une évolution forte en faveur des EPCI avec par exemple :

- ▶ 1 029 EPCI qui exercent une compétence d'action sociale ;
- ▶ 365 EPCI qui exercent une compétence dans le domaine des Crèches, relais assistance maternelle, aide à la petite enfance ;
- ▶ 1 119 EPCI exercent des compétences dans le domaine de la construction, aménagement, entretien et gestion d'équipements culturels et sportifs ;
- ▶ 377 EPCI exercent des compétences dans le domaine de la construction, aménagement, entretien et fonctionnement d'équipements de l'enseignement pré-élémentaire et élémentaire ;
- ▶ 531 EPCI exercent des compétences dans le domaine des activités périscolaires ;

- ▶ 883 EPCI exercent des compétences dans le domaine des activités culturelles ou socioculturelles ;
- ▶ 577 EPCI exercent des compétences dans le domaine des activités sportives ;
- ▶ 486 EPCI exercent des compétences dans le domaine du transport scolaire.

Néanmoins ce panorama des compétences juridiquement transférées ne reflète pas la réalité observée sur le terrain. Les accompagnements de terrain de Territoires conseils d'un certain nombre de territoires révèlent des paysages constatés avec :

- ▶ Des EPCI exerçant des compétences non transférées des communes ;
- ▶ Des compétences partagées et exercées conjointement entre les communes et les EPCI ;
- ▶ Des EPCI exerçant le rôle de coordination d'actions et de compétences communales ;
- ▶ Des EPCI issus de fusion ou de transformation ont des compétences territorialisées (sur un segment du nouveau territoire intercommunal).

Les CAF départementales ont une vision qui pourrait compléter qualitativement un nécessaire état des lieux des compétences exercées par les communes et les EPCI dans le domaine d'intervention des Conventions Territoriales Globales- CTG.

1 Au 01.01.2017. Source : Base de données BANATIC. DGCL. Ministère de l'Intérieur.

L'action sociale de la CNAF a également évolué avec la généralisation de la CTG après une phase d'expérimentation. Aujourd'hui il est proposé à chaque intercommunalité (progressivement) l'élaboration et la signature d'une CTG qui élargit le champ d'intervention comparativement à la nature du précédent dispositif de Contrat Enfance Jeunesse - CEJ.

La CNAF estime que la CTG ne constitue pas un dispositif financier. C'est avant tout un levier de décision permettant la mise en œuvre d'un projet de territoire.

Sur le plan politique, la CTG a pour objectif d'élaborer le projet social entre la Caisse d'Allocations Familiales et la collectivité locale. Ce projet vise à organiser localement et concrètement l'offre globale de services. Cette offre favorise ainsi l'adaptation et le développement des équipements et services aux familles.

Si le Contrat enfance jeunesse restait cantonné à la petite enfance, l'enfance, la jeunesse et la parentalité, la CTG élargit le champ d'intervention : l'enfance, la jeunesse, le soutien à la parentalité, l'animation de la vie sociale locale, le logement, l'amélioration du cadre de vie et l'accès aux droits.

La démarche CTG est directement liée au nouveau contexte législatif avec le renforcement des compétences sociales des intercommunalités. La caractéristique des territoires ruraux et périurbains nécessite de s'appuyer sur la logique des bassins de vie et leurs spécificités. Il est donc logique de privilégier le niveau intercommunal dans la production d'un projet politique dans le domaine social et éducatif. La CNAF se fixe donc pour objectif d'aboutir d'ici la fin de l'actuelle Convention d'objectifs et de gestion (COG 2018-2022) avec l'État à la signature d'une CTG pour chaque intercommunalité².

OBJECTIFS DE L'ÉTUDE

Les questionnements qui ont nourri cette étude sont les suivants :

- ▶ Quelle évolution des perceptions sur le dispositif Contrat Enfance Jeunesse vers la nouvelle CTG ?
- ▶ Comment les EPCI appréhendent ce nouveau dispositif ?
- ▶ Comment s'est élaborée concrètement la CTG dans les territoires ?
- ▶ Quelles sont les estimations et les représentations des élus et des techniciens des EPCI sur cette nouvelle contractualisation avec la CAF ?
- ▶ Comment s'articulent la CTG et les compétences transférées ou pas à l'échelon intercommunal ?
- ▶ Le projet social de la CTG est-il élaboré ?
- ▶ A-t-il fait émerger de nouvelles problématiques ?
- ▶ Quelle articulation, quelle hiérarchie, quelle harmonisation entre les thématiques et notamment avec les axes d'intervention de l'ancien CEJ ?
- ▶ Quelle évolution du partenariat local avec la CTG ?

² Interview de Rémi Chezzi responsable adjoint du département enfance, jeunesse et parentalité de la CNAF en charge du pilotage des CTG, in *La lettre des partenaires de la branche famille et des acteurs publics. Cnaf, n°10, mars 2018.*

2 | DU CONTRAT ÉDUCATIF LOCAL À LA CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE

Tous les territoires interrogés dans le cadre de notre échantillon ont bénéficié à partir de 2019 et/ou 2020 d'un CEJ doté d'un volet financier et parallèlement d'une Convention territoriale globale sans volet financier. Cette dernière ayant joué le rôle de projet global territorial pour l'EPCI. À partir de 2020, pour le reste du territoire national et avec les nouvelles équipes élues à la suite des élections municipales et communautaires, les Caisses d'Allocations Familiales proposeront aux EPCI uniquement des CTG. Ainsi, les CEJ ne seront plus renouvelés à partir de cette année. Ce sont les futures CTG qui auront un volet financier.

Les élus et les techniciens de la COPAMO estiment que la CTG est une suite logique au CEJ. Et souvent la CAF locale considère que la CTG a plutôt été un facilitateur en termes d'affichage afin d'inclure de nouvelles thématiques.

« Le CEJ a été plus un mécanisme financier permettant la mise en place de services importants pour la population : EAJE, RAM, ALSH et accueil périscolaire. Avec la mise en place d'un CEJ, les besoins dans ces domaines sont plutôt bien couverts.

Je perçois positivement la CTG, car elle permet une réflexion plus large que le simple domaine de l'enfance jeunesse, sur des thématiques très liées (politique famille, animation sociale globale du territoire, citoyenneté avec les CME par exemple, intergénérationnel, etc..). C'est un dispositif plus complet et plus stratégique que le CEJ ».

Parole d'élue

3 | LES THÉMATIQUES ADOPTÉES DANS LE CADRE DE LA CTG

Les thématiques investies par les conventions territoriales globales ont pour base le socle des secteurs investis traditionnellement par les CEJ que sont la petite enfance, l'enfance jeunesse, les LAEP et/ou la parentalité et la coordination CEJ. Avec ce nouveau dispositif, de nouvelles thématiques sont investies.

Pour l'EPCI DRAGA (Ardèche), les thématiques retenues sont :

- ▶ La petite enfance, l'enfance jeunesse ;
- ▶ L'accompagnement à la parentalité ;
- ▶ Le logement et l'habitat ;
- ▶ La précarité, l'accès aux droits et l'inclusion numérique ;
- ▶ L'animation de la vie sociale.

Sur ce territoire, les acteurs regrettent l'absence de vision et de projet dans la CTG autour des jeunes adultes (les 16-25 / 30 ans) ainsi que sur la question des jeunes retraités.

Selon les élus, les techniciens et les correspondants des CAF, il n'y a pas de hiérarchie entre les thématiques. Cependant, dans un certain nombre de territoires, les décideurs nous rappellent que le secteur de la petite enfance et de l'enfance jeunesse est solidement bien géré. Les actions et les structures de ces secteurs sont « parfaitement » gérées par des professionnels compétents. Néanmoins, les nouvelles thématiques notamment celle de l'habitat, du logement ou du numérique sont moins bien appréhendées. L'investissement dans ces champs est soit nouveau, soit il nécessite une transversalité (des techniciens et des élus en interne de l'EPCI) qui n'est qu'à ses débuts.

Si le projet social est accepté par les EPCI, c'est souvent du fait de la présence de la logique de projet et d'une vision cohérente des problématiques relevées.

La Convention Territoriale Globale de la Communauté de Communes du Haut Berry est basée sur un partenariat associant l'EPCI, la CAF de Bourges et le département du Cher. Ce partenariat repose sur trois principes guidant la CTG :

- ▶ « Une plus-value pour le territoire : plus de coordination et de transversalité ;
- ▶ Un accompagnement de proximité sur les différents projets ;
- ▶ Le développement du territoire » ;

Ainsi, la CTG du Haut Berry se distingue par l'adoption de trois enjeux fondamentaux repérés et partagés.

LES ENJEUX REPÉRÉS DE LA CTG DU HAUT BERRY

ENJEU N°1

CRÉATION D'UNE IDENTITÉ DE TERRITOIRE REPOSANT SUR UNE DYNAMIQUE D'OUVERTURE

- ▶ Forum des actions citoyennes ;
- ▶ Deux référents REAAP depuis 2017 ;
- ▶ **Valorisation** des actions d'animation culturelles portées par des associations culturelles ;
- ▶ Deux nouvelles associations agréent par la CAF en tant qu'espace de vie sociale.

ENJEU N°2

ACCÈS AUX DROITS ET AUX SERVICES POUR LES FAMILLES ET LES HABITANTS DANS UNE DYNAMIQUE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE.

- ▶ Poursuite du développement du haut débit ;
- ▶ Mise en place d'ateliers d'inclusion numérique ;
- ▶ Information de 1^{er} niveau ;
- ▶ **Initier** une politique du logement décent et d'hébergement temporaire et intergénérationnel ;
- ▶ Ouverture d'une MSAP ;
- ▶ **Pérenniser** et renforcer l'offre de service existant pour la petite enfance et la jeunesse ;
- ▶ **Animer** des espaces d'échanges pour les parents ;
- ▶ **Créer** un espace jeune ;
- ▶ **Vérifier** et soutenir l'équité d'une politique jeunesse sur le territoire ;

- ▶ **Élaborer** une cartographie de l'offre des dispositifs.

ENJEU N°3

PARTICIPATION DE LA DIVERSITÉ DES ACTEURS À LA MISE EN ŒUVRE DU PROJET DE TERRITOIRE

- ▶ **Créer** une instance consultative des familles ;
- ▶ **Formaliser** et évaluer le PEDT ;
- ▶ **Mettre en place** et animer des groupes projets ;
- ▶ **Mettre en place** un copil interinstitutionnel ;
- ▶ **Étudier** la faisabilité d'un financement de la coordination CTG ;
- ▶ **Construire** un référentiel d'évaluation.

Sur le territoire de la communauté de communes de la Veyle (Ain), les nouvelles thématiques retenues pour la réalisation du diagnostic que sont la parentalité, l'accès aux droits, l'animation de la vie sociale, le numérique et le logement ne font pas oublier la nécessité de consolider l'offre de services aux familles en matière d'accueil et de garde d'enfants. Avec une progression démographique continue, la demande d'ouverture de places de gardes et d'accueil d'enfants de moins de trois ans retient l'attention des élus, des techniciens de l'EPCI et d'acteurs locaux.

Sur l'intercommunalité de la COPAMO (Rhône), les thématiques élargies concernant également le domaine du logement, de l'accès aux droits avec une MSAP (Maison des Services Aux Publics) et la parentalité. Ainsi, et dans cette logique, un LAEP a également ouvert en 2018. Pour cette dernière thématique, un conseil local de soutien à la parentalité va être créé. Parallèlement au conseil, une médiation familiale sera inaugurée en 2020 avec une offre de médiation proposée aux adolescents, aux adultes et aux familles.

Dans le domaine de la jeunesse, la nouvelle labellisation du BIJ permettra à ce dernier de jouer un rôle de coordination de la politique locale jeunesse.

LES THÉMATIQUES RETENUES PAR LA CTG DE LA COPAMO

ACCÈS AUX DROITS

- ▶ **Maintenir** des services d'organismes nationaux et de proximité en milieu rural et péri-urbain en accompagnant les habitants dans leurs démarches ;
- ▶ **Faire connaître** les offres de services du DIS auprès des partenaires du territoire pour accroître la prise en charge des situations individuelles dans le cadre des missions du DIS ;
- ▶ **Faire connaître** les aides proposées dans le cadre du RIAS ;
- ▶ **Développer** un partenariat avec des acteurs locaux relais d'informations auprès des familles ;
- ▶ **Regrouper** et renforcer le maillage d'organismes publics ou associatifs au niveau local, fluidifier la prise en charge des usagers et optimiser des ressources et des services.

PETITE ENFANCE

- ▶ **Proposer** aux familles un mode de garde adapté et un accompagnement qui correspond à leurs attentes et à leurs besoins ;
- ▶ **Proposer** un soutien aux professionnels (assistants maternels) et aux familles aux niveaux administratif et pédagogique.

ENFANCE (3-11 ANS)

- ▶ **Permettre** aux familles d'organiser la garde et les loisirs de leurs enfants dans un cadre réglementé ;
- ▶ **Contribuer** au développement personnel de l'enfant et l'accompagner dans la découverte de son environnement (acteurs du territoire, accueils de loisirs, associations, communes ...) ;
- ▶ **Contribuer** à la construction d'une culture partagée sur des thématiques liées à l'enfance (rencontre de territoire sur des thématiques partagées avec les équipes d'encadrements : actions de professionnalisation et d'échanges ; périscolaires, accueils de loisirs, associations ...) ;
- ▶ **Harmoniser** les instances liées au PEDT (Projet éducatif de Territoire) des communes.

JEUNESSE (12-25 ANS)

- ▶ **Renforcer** la citoyenneté par la mise en place de dispositifs locaux ;
- ▶ **Développer** des outils complémentaires pour renforcer la politique jeunesse intercommunale ;
- ▶ **Contribuer** à la construction d'une culture partagée sur des thématiques jeunesse ;

PARENTALITÉ

- ▶ **Créer** un conseil local de la parentalité afin de coordonner les actions et l'ensemble des acteurs sur le territoire ;
- ▶ **Créer** un service de médiation familiale sur le territoire et conduire une action sur l'arrivée de l'enfant, l'articulation entre vie familiale et professionnelle ou sur le thème de la séparation ;
- ▶ **Développer** l'offre de service de la parentalité avec l'itinérance de nouvelles actions LAEP.

LE LOGEMENT

- ▶ Avec une vision et une vision globale sur le logement social ;
- ▶ **Garantir** un accueil et une information de proximité, uniformisée et de qualité sur le territoire intercommunal via les accueils des mairies, la MSAP et la MDR ;
- ▶ **Maintenir** des services de proximité et permettre l'accompagnement des demandeurs dans leurs démarches, notamment les personnes éloignées de l'usage des outils informatiques et les ménages en difficultés ;
- ▶ **Mettre en œuvre** une politique intercommunale et inter-partenariale de la gestion des demandes et des attributions afin d'améliorer l'accès au logement sur notre territoire ;
- ▶ **Poursuivre** le repérage et la réhabilitation des logements indignes et très dégradés afin d'améliorer et diversifier l'offre de logements ;
- ▶ **Poursuivre** le développement d'une offre de logements sociaux adaptés aux besoins du territoire.

4 | LES THÉMATIQUES ET LES COMPÉTENCES STATUTAIRES

Sur le territoire de DRAGA (Ardèche), la compétence était centrée sur la petite enfance, l'enfance jeunesse et la parentalité. L'ouverture vers les thématiques sociales comme l'animation de la vie sociale est une opportunité de repenser la définition de la compétence de l'action sociale qui sera prise en charge par la nouvelle équipe d'élus issue des élections de 2020.

Sur ce territoire, il y a eu un consensus au sein du conseil communautaire autour du projet social élaboré dans le cadre de la CTG.

En Maine-et-Loire, sur le territoire de la CCLLA, issu de la fusion au 1^{er} janvier 2017 de trois communautés de communes, l'EPCI se distingue par une compétence communautaire transférée seulement dans le domaine de la petite enfance.

L'enfance et la jeunesse et l'action sociale restent des compétences communales. Ce qui a pour effet que les relations entre les communes et l'EPCI ont un caractère stratégique et sont définies par la coopération entre les élus municipaux et intercommunaux, les techniciens et les partenaires associatifs.

Sur ce territoire, la CTG a joué un important rôle de mutualisation entre les communes, entre les communes et l'EPCI ainsi que les partenaires en vue d'un projet global, homogène et territorial. Auparavant, la présence de multiples CEJ empêchait la visibilité et le partage d'un projet politique global pour le nouvel EPCI créé en 2017.

Pour un responsable politique local de ce territoire,

« la première priorité est d'installer une gouvernance et des modes de travail collaboratif entre les communes, entre les secteurs, et avec la comcom. Le travail dans le domaine de l'enfance jeunesse doit être poursuivi, mais les besoins sont globalement assez bien couverts. Le travail à entreprendre est celui de l'animation sociale globale, et du parcours de vie des personnes (logements, famille, mobilité) Dans le domaine de la jeunesse, des choses sont encore à construire, qui ne rentrent pas dans le CEJ (chantiers de jeunes, conseils municipaux, intergénérationnel, mobilité, prévention des risques, etc.) Les priorités ne seront également pas les mêmes en fonction des communes ou des secteurs considérés ».

Pour la communauté de communes du Haut Berry (Cher), la compétence petite enfance a été transférée alors que celle de la jeunesse reste partagée avec les communes. Cette logique de compétence partagée a été appliquée au secteur de la vie associative entre l'EPCI et les communes.

La prise en compte des nouvelles thématiques autres que celles de la petite enfance et de l'enfance jeunesse a concouru à l'élaboration d'un schéma global avec des préoccupations sociales comme l'accès aux droits, les personnes âgées, le logement, la santé, mais également la vie associative.

Selon les acteurs locaux interrogés, ce schéma global renouvelé participe à l'attractivité du territoire. C'est donc un projet politique porté par les élus dans le domaine de l'action sociale, mais également dans ceux de la citoyenneté et de l'éducatif qui a été ainsi défini.

Dans le département du Rhône, sur le territoire de la COPAMO, pour chaque thématique retenue une orientation prioritaire a été validée.

LES PRIORITÉS SONT DÉFINIES EN PARTENARIAT SUITE AU DIAGNOSTIC PARTAGÉ DE LA COPAMO

PETITE ENFANCE

- ▶ **Proposer** aux familles un mode de garde adapté et un soutien adapté aux professionnels assistant(s) maternel(s) et aux familles aux niveaux administratifs et pédagogiques.

ENFANCE

- ▶ **Permettre** aux familles d'organiser la garde et les loisirs de leurs enfants dans un cadre réglementé ;
- ▶ **Contribuer** à la construction d'une culture partagée sur des thématiques liées à l'enfance et renforcer la coordination entre les partenaires.

JEUNESSE

- ▶ **Renforcer** la citoyenneté par la mise en place de dispositifs ;
- ▶ **Contribuer** à la construction d'une culture partagée sur des thématiques jeunesse.

PARENTALITÉ

- ▶ **Coordonner** les actions et l'ensemble des acteurs sur le territoire.

LOGEMENT

- ▶ **Repérer** et réhabiliter les logements indignes et très dégradés afin d'améliorer et diversifier l'offre de logements.

L'ACCÈS AUX DROITS

- ▶ **Maintenir** des services d'organismes nationaux et de proximité en milieu rural et péri-urbain en accompagnant les habitants dans leurs démarches, faire connaître les offres de service du Département Interventions Sociales (DIS) auprès des partenaires du territoire, et les aides proposées dans le cadre du Règlement Intérieur d'Action Sociale (RIAS).

5 | DIAGNOSTIC SOCIAL ET ÉMERGENCE DE NOUVELLES PROBLÉMATIQUES

Tous les territoires auditionnés ont réalisé un diagnostic ou vont le réaliser en début de mandat. Outil indispensable non pas seulement pour réaliser la contractualisation avec les Caisses d'allocations familiales, mais surtout pour obtenir une photographie des enjeux et problématiques sociales et éducatives du territoire.

Sur l'intercommunalité DRAGA, il a été réalisé une ABS (Analyse des Besoins Sociaux), parallèlement à la réalisation du diagnostic en vue de la signature d'une CTG. Les deux démarches ont pu être menées parallèlement et ont échangé entre elles et se sont enrichies mutuellement. Pour les responsables locaux, l'opportunité du lancement de l'ABS a facilité la préparation de la CTG. Sur ce territoire, l'animation de l'ABS a été fortement appuyée sur l'ouverture en direction des acteurs locaux et associatifs. Un forum a permis la participation d'un grand nombre d'entre eux. Cette dynamique a fortement impacté le contenu du projet de la CTG.

Dans le département du Cher, sur le territoire du Haut Berry, le diagnostic a été élaboré avec un objectif de construire une vision partagée du contexte local. Ainsi, élus, techniciens, acteurs institutionnels, associatifs et représentants d'habitants se sont associés dans ce chantier qui a également coïncidé avec la rédaction d'une ABS (Analyse des Besoins Sociaux).

Dans le département de l'Ain, le projet de CTG de la communauté de communes de la Veyle intégrera les thématiques classiques du CEJ, mais également la parentalité, l'animation de la vie sociale, le logement et l'accès aux droits qui se matérialisera par l'ouverture, en 2020, d'une Maison France Services.

Pour la COPAMO (Rhône), un croisement du diagnostic réalisé en interne avec celui réalisé au sein de la CAF a permis de produire une photographie partagée de la réalité sociale et éducative et de faire émerger de nouvelles problématiques telles que la citoyenneté, le logement, l'accès aux droits, la parentalité.

En Maine-et-Loire, la CCLLA, au vu de sa configuration territoriale et démographique, a fait le choix de recruter une chargée de mission afin de préparer et de réaliser le diagnostic social de la CTG. Ce diagnostic réalisé avec une focale très large au niveau des thématiques (une quinzaine) a mobilisé des élus, des partenaires ainsi que les services de la CAF locale. Ce diagnostic enclenche une dynamique locale entre ces différents partenaires.

Pour une responsable de l'EPCI,

« Les nouvelles thématiques permettent d'envisager des actions plus globales, plus pertinentes et plus concertées. La transversalité entre les élus des différentes communes, et entre les services de la comcom est une des thématiques dont le diagnostic a mis en évidence qu'elle méritait d'être travaillée. D'autre part, la volonté des élus est également de mettre en œuvre des mécanismes de travail en commun dans le domaine social (au sens large, c'est-à-dire comprenant également l'enfance jeunesse, l'animation du territoire, etc.), sans forcément transférer des compétences à la comcom. La CTG est donc un très bon outil de coopération intercommunale dans ces domaines, en laissant toute latitude aux communes ».

6 | L'ANIMATION, LA COORDINATION ET LE PILOTAGE DE LA CTG

L'architecture adoptée par les responsables de la communauté de communes DRAGA se matérialise par un copil qui coordonne la CTG composé de la CAF et de la commission enfance jeunesse de l'EPCI. Ce Copil sera secondé par des groupes de travail pour chaque thématique.

Le positionnement de la responsable du service de l'EPCI qui coordonne les services de la petite enfance, de l'enfance, de la jeunesse, mais également celui de la vie sociale a été facilitateur pour la préparation, et l'animation du projet global et transversal de la CTG.

La légitimité interne et externe de ce pôle de services de l'EPCI a permis un important travail de pédagogie avec les partenaires, les familles, les jeunes.

À l'instar d'autres collectivités signataires d'une CTG, un référentiel d'évaluation des actions sélectionnées dans le cadre de la convention a été mis en place sur le territoire de la communauté de communes du Haut Berry. Cet outil conçu pour être utilisé d'une façon pertinente a fait l'objet d'une journée de formation destinée aux acteurs locaux¹.

L'animation de la CTG revêt un énorme enjeu pour les acteurs de ce territoire, notamment avec la mise en œuvre du nouveau référentiel de la coordination de la CTG. Ce nouveau référentiel nécessite, selon les représentants de la CAF locale, de nouvelles compétences de construction, de gestion, de coordination et d'évaluation des actions qui sont ou seront retenues. Un point de vigilance sera attentivement observé quant au mode de gouvernance de la CTG et notamment du positionnement clarifié des élus et des techniciens en charge du secteur Jeunesse.

Un autre enjeu se situe dans l'animation du partenariat local avec la nécessité d'impliquer plus fortement les acteurs locaux en régénérant et en alimentant une vision locale partagée des problématiques et enjeux repérés.

Par ailleurs, une réflexion pourrait s'entamer dans le but de rationaliser le pilotage du secteur de la petite enfance et de la jeunesse au sein des services des intercommunalités.

Pour les responsables de la COPAMO, l'enjeu central dans la mise en œuvre de la CTG sera celui de l'animation, du rôle de chef d'orchestre entre les différents secteurs transversaux engagés dans la CTG, mais également dans la prise en compte de problématique en émergence tels que l'accompagnement vers l'autonomie des jeunes âgés de 16 à 25 ans. Sur ce territoire, les animateurs en charge de la CTG estiment que le schéma global mis en place bénéficie d'une vision globale partagée entre les élus et les partenaires locaux.

Pour l'année 2020, le chantier s'articulera à consolider pour la CTG, sa coordination, les outils complémentaires, son animation avec les partenaires et surtout leurs synergies.

Le poste de coordination de la CTG est dénommé sur le territoire de la CCLLA « chargé de coopération », ce qui renseigne sur le profil local que les signataires de la CTG ont voulu donner à ce nouveau métier dont le substrat est la transversalité. Et les mots associés à ce nouveau métier sont mis en réseau, mutualisation, coopération, liens, optimisation des méthodes de travail...

¹ Voir document en annexe

7 | LES LIENS AVEC D'AUTRES PARTENAIRES ET DISPOSITIFS

Pour l'EPCI DRAGA, nous relevons un partenariat avec le Conseil Départemental de l'Ardèche dans le cadre d'un appel à projets qui permettra le financement d'actions prévues dans le cadre de la CTG.

Mais également avec le SDSF (schéma départemental des services aux familles) de l'Ardèche où des actions locales des secteurs de la petite enfance et de la parentalité seront associées dans le cadre de la CTG.

Enfin, des liens avec le projet PIA Jeunesse et AJIR de dimension départementale sont envisagés.

Sur le territoire du Haut Berry, la CTG est basée sur un partenariat qui associe le conseil départemental du Cher et la CAF. La pertinence de l'association du conseil départemental renvoie à la nature des thématiques investies par les CTG : action sociale, accompagnement à la parentalité, services aux familles, protection de l'enfance et de la jeunesse, politique en direction des adolescents...

L'intégration de nouvelles thématiques comme le logement ou l'habitat sera réalisée, par exemple sur le territoire de la communauté de communes de la Veyle, en lien avec l'élaboration du PLUI. C'est donc une logique de cohérence qui préside ce projet nécessitant un minimum d'interactions et de réflexions croisées entre les pilotes et animateurs des dispositifs. D'autres liens sont également observés sur ce territoire avec, par exemple, les thématiques fortement transversales que sont celles de la mobilité ou de l'environnement présentes dans les réflexions menées au sein du SCoT et de la commission jeunesse de cet EPCI.

8 | L'IMPACT DE LA CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE SUR LES POLITIQUES EN DIRECTION DES ENFANTS ET DES JEUNES

Les animateurs et techniciens du projet de CTG auditionnés au sein de la collectivité de DRAGA (Ardèche) relèvent que l'un des atouts de la CTG est l'obligation de se doter d'un projet global. Ce dernier n'était pas présent dans les Contrats Enfance Jeunesse (CEJ).

Cette ouverture vers d'autres thématiques permet d'élargir la focale du diagnostic et de prendre en charge la population dans une vision transversale.

C'est donc une approche basée sur la globalité des interventions qui permet l'intégration de nouvelles thématiques et problématiques.

Par exemple, le travail de diagnostic réalisé par l'EPCI DRAGA avec la CAF a permis de saisir de nouvelles questions sociales :

- ▶ La question des enfants porteurs de handicaps non prise en charge à ce jour, qui a été appréhendée dans une optique élargie à l'accompagnement des familles.
- ▶ La question de la parentalité et son accompagnement, notamment en lien avec l'AVS, l'animation de la vie sociale, et la proposition de son itinérance vers des tiers lieux est un service innovant.

Globalement, la question de la transversalité a été régulièrement évoquée lors de cette étude comme un des effets de la préparation et de la mise en œuvre des CTG au sein des intercommunalités.

Sur le territoire de DRAGA, le partenariat interne entre la commission enfance jeunesse et la commission logement a permis un travail commun riche d'enseignements. Par exemple, les travaux sur la question du logement local, la consommation de l'eau ou la précarité énergétique ont permis des échanges entre les vice-présidents à partir de leur délégation thématique respective. Les services internes ont également échangé : les services de l'habitat, de l'économie et de l'enfance jeunesse. Cette transversalité interne a permis d'enrichir les constats sociaux et d'imaginer de nouveaux projets. Elle « s'est faite naturellement » entre les services sur ce territoire.

Une remarque a été relevée par une élue concernant le positionnement souvent en retrait des conseillers municipaux qui pourraient jouer un rôle plus important notamment dans les groupes de travail du fait de leur proximité avec la population et de leur connaissance des besoins et problématiques locales.

Toujours en Ardèche, les animateurs relèvent le renforcement du partenariat et une nécessaire synergie des acteurs et partenaires locaux. Une synergie comme dynamique locale a prévalu durant la phase de diagnostic. Elle sera au centre du pilotage de la CTG. Les questions d'interconnaissances, d'informations, de partage d'éléments de contexte et de diagnostic sont indispensables avant l'émergence de projets communs et pendant leur mise en œuvre.

L'impact de la préparation et de la construction d'une convention territoriale globale a été singulier sur le territoire du Haut Berry puisqu'il a coïncidé avec la fusion des trois EPCI au 1^{er} janvier 2017. À partir de cette date, un travail d'harmonisation entre les trois territoires correspondant aux anciens EPCI a été engagé avec, notamment, la réalisation du diagnostic et l'identification des enjeux et actions dans le cadre de la CTG.

En effet, cette dernière a permis la prise en compte du principe de cohérence territoriale, d'équité territoriale, entre des collectivités ayant eu un investissement et un engagement différents dans les domaines de l'enfance jeunesse et des services à la famille.

En d'autres termes, la CTG a facilité la fusion entre les trois EPCI sur ce territoire et a permis de travailler sur la cohérence territoriale de la politique enfance jeunesse. L'élaboration d'un projet de territoire global a été également facilitée.

Selon le président de l'intercommunalité, la préparation de la CTG a été l'occasion d'être un lieu de débat, d'interrogation, de production d'enjeux partagés. En quelque sorte, un catalyseur pour le nouveau territoire issu des trois EPCI fusionnés.

Pour les élus de ce territoire, on évoque une ouverture, une sensibilisation pour le social de plus en plus remarquée. Cette ouverture s'accompagne d'un intérêt progressif pour la transversalité des politiques publiques locales (sociale, petite enfance, jeunesse ...). Ainsi, dans le Haut Berry, cette transversalité se traduit par des connexions et un partenariat interne à l'EPCI plus marqué entre le CIAS et le service enfance jeunesse.

À l'instar de ce territoire du Cher, la communauté de communes de la Veyle, dans le département de l'Ain, a bénéficié d'un impact positif de la préparation de la CTG en 2019 sur un nouveau territoire intercommunal également fusionné en 2017 entre la communauté de communes du canton du Pont-de-Veyle et la communauté de communes des Bords-de-Veyle. Pour les trois élus interrogés de cet EPCI, la CTG signée début 2020 permettra un seul projet sur un territoire fusionné. Ce projet reposera nécessairement sur une vision globale partagée et une équité territoriale sur l'ensemble du nouveau territoire.

Des effets similaires sont également observés sur le territoire de la COPAMO. En effet, les animateurs de la CTG estiment que la transversalité interne à la collectivité va se développer avec, par exemple, les nouveaux liens entre les services jeunesse et celui de l'urbanisme. Liens portés par le projet de PLH et par l'inscription de la thématique logement dans le schéma de la CTG signée. Ce partenariat se matérialise également entre l'EPCI et les communes, gage de réussite et d'adéquation aux besoins locaux et d'adhésion politique des élus municipaux et intercommunaux.

L'impact de la préparation de la CTG a également été observé au niveau de la transversalité du travail politique des élus. Les deux vice-présidents de la COPAMO en charge de l'enfance jeunesse et du social ont ainsi travaillé ensemble et ont mobilisé au sein d'une commission ad-hoc près d'un tiers du conseil communautaire. Cela n'a été possible, selon nos interlocuteurs, qu'avec l'existence d'une forte volonté politique, notamment dans l'engagement des élus vers de nouvelles thématiques retenues dans la CTG.

Pour l'ensemble des cinq territoires étudiés, il semble que le profil des EPCI choisis par les CAF pour la signature de la première génération des CTG (2019-2020), soit basé sur le critère du dynamisme et d'exemplarité en matière des politiques enfance et jeunesse. Ce type de profil a grandement facilité le travail de préparation et de construction de ce nouveau dispositif qu'est la CTG.

Les limites constatées dans l'appréhension des effets des CTG au sein de l'action publique locale en direction de la jeunesse résident notamment dans la non-connexion avec un certain nombre de dispositifs et de partenaires jeunesse incontournables. Par exemple, nous constatons l'absence (peut-être pour l'instant) de dispositifs CAF, des Promeneurs du Net ou de la PS Jeunes. Mais également, des structures d'informations jeunesse (BIJ, PIJ), de l'Éducation Nationale, de l'insertion socioprofessionnelle (les missions locales), des échanges internationaux, des dispositifs d'éducation artistique et culturelle, etc.

Certains élus s'interrogent notamment sur la question du financement des nouvelles thématiques inscrites dans la CTG.

« C'est la grande question qui se pose !!!!...Nous sommes en attente de la position précise de la CAF à ce sujet. En ce qui concerne la comcom, la CTG a permis d'inscrire un certain nombre de choses dans notre projet de territoire. En ce sens, la CTG a facilité la prise en compte et le financement futur de ces thématiques (à voir à quel niveau). En ce qui concerne les communes, la construction de coopérations entre communes et entre la comcom et les communes ne peut que faciliter le financement de nouvelles actions. »

Mais l'impact de la CTG sur les politiques enfance jeunesse semble donc se matérialiser par l'émergence d'un projet global territorial socio-éducatif qui nous semble encore partiel.

L'intégration du principe de transversalité intervient comme révélateur des enjeux sociaux, mais également comme principe d'intervention de l'action publique et l'ouverture des services enfance jeunesse vers d'autres services internes et externes à l'EPCI. L'opportunité conjoncturelle de la signature de certaines CTG a joué un rôle facilitateur des fusions intercommunales et de la nécessaire équité territoriale. Mais il nous semble que l'effet le plus important réside dans le recul de la logique des pré carrés des délégations thématiques de chaque responsable politique local. Cette transversalité politique renforcera, à coup sûr, qualitativement les politiques publiques locales et en l'occurrence celles qui interviennent auprès des enfants et des jeunes.

ANNEXES :

GLOSSAIRE DES ABRÉVIATIONS

AJIR : Ardèche, Jeunesse, Innovation, Ruralité.

ALSH : Accueil de Loisirs Sans Hébergement.

AVS : Animation de la Vie Sociale.

BIJ : Bureau Information Jeunesse.

CAF : Caisse d'Allocations Familiales.

CCLLA : Communauté de Communes Loire Layon Aubance.

CEJ : Contrat Enfance Jeunesse.

CIAS : Centre Intercommunal d'Action Sociale.

CLAS : Contrat Local d'Accompagnement Scolaire.

CME : Conseil Municipal d'Enfants.

CNAF : Caisse Nationale des Allocations Familiales.

COPAMO : COmmunauté de communes du PAys MOnantais.

CTG : Convention Territoriale Globale.

DIS : Département Intervention Sociale (CAF).

DRAGA : Communauté de communes du Rhône aux Gorges de l'Ardèche.

EAJE : Établissement d'Accueil du Jeune Enfant.

EPCI : Établissement Public de Coopération Intercommunale.

LAEP : Lieu d'Accueil Enfant-Parents.

MDR : Maison Du Rhône.

MSAP : Maison de Service Au Public.

PEDT : Projet Éducatif De Territoire.

PIA : Programme d'Investissement d'Avenir.

PIJ : Point Information Jeunesse.

PLH : Plan Local de l'Habitat.

PLUI : Plan Local d'Urbanisme Intercommunal.

PS : Prestation de service

RAM : Relais Assistantes Maternelle.

REAAP : Réseau d'Écoute, d'Appui et d'Accompagnement des Parents.

RIAS : Règlement Intérieur d'Action Sociale (CAF).

SCOT : Schéma de COhérence Territorial.

RÉFÉRENTIEL D'ÉVALUATION



Convention Territoriale Globale des Terres du Haut Berry

L'ÉVALUATION VISE À :

- ▶ **Mesurer l'efficacité** des politiques sociales et les effets sociaux qu'elles produisent ;
- ▶ **Apprécier la performance** des moyens mis en œuvre et leur articulation avec ceux des autres acteurs ;
- ▶ **Associer tous les acteurs** et les bénéficiaires dans une perspective de compréhension des conditions de mise en œuvre.

L'évaluation se doit d'être permanente, participative, levier de changement.

Elle se fonde sur des valeurs partagées, des pré-requis méthodologiques, des principes d'action, des indicateurs.

L'évaluation portera sur la mise en œuvre de la Convention Territoriale Globale et sur l'atteinte des objectifs partagés.

À cet effet, un référentiel d'évaluation sera construit et définira au préalable de l'action, les résultats que l'on en attend. Cet outil sera utilisé tout au long de la convention afin de déterminer l'écart entre ce qui est prévu et ce qui est réalisé.

ÉVALUATION DES ACTIONS

TROIS TYPES D'INDICATEURS :

▶ **Indicateur 1 : Réalisation**

Ce que l'on a fait (nombre de rencontres...)

▶ **Indicateur 2 : Résultats**

C'est ce que l'on constate au terme d'une action (satisfaction du public, nombre d'associations présentes, qualité, visibilité, adaptabilité, adéquation ...) en lien avec l'objectif poursuivi.

▶ **Indicateur 3 : Effet**

Ce que l'action produit sur l'environnement (à court, moyen, long terme).

IMPACTS	INDICATEUR QUALITATIF DE L'IMPACT	OBJECTIFS	INDICATEURS QUALITATIF ET QUANTITATIF D'OBJECTIF
<p>—</p> <p>La création d'une identité de territoire reposant sur une dynamique d'ouverture.</p>	<p>—</p> <p>Connaissance et perception de la nouvelle CDC (nom et périmètre) par les habitants, acteurs associatifs.</p> <p>—</p> <p>Outil : questionnaire diffusé lors de temps forts tout au long de la CTG.</p> <p>—</p> <p>Repérage par les habitants des compétences (tourisme, social, enfance...) et interlocuteurs.</p> <p>—</p> <p>Outil : questionnaire faire tout au long de la démarche.</p> <p>—</p> <p>Participation en augmentation des élus, habitants, partenaires du territoire ou de l'extérieur sur des projets portés par la CDC (bilan d'activités).</p>	<p>—</p> <p>Valoriser l'existant et développer le travail en réseau à l'échelle du territoire.</p>	<p>—</p> <p>Connaissance par les habitants et acteurs des services et quels moyens ?</p> <p>—</p> <p>Outil : questionnaire diffusé lors de temps forts tout au long de la CTG.</p> <p>—</p> <p>Augmentation du nombre d'acteurs à partir des rencontres collectives (10/2016 et 05/2017).</p> <p>—</p> <p>Persistance d'un besoin d'interconnaissance, de mise en réseau de la part des acteurs ?</p> <p>—</p> <p>Connaissance et reconnaissance réciproque des acteurs : formulé et identifier en phase de diagnostic et lors l'évaluation finale.</p>
		<p>—</p> <p>Dynamiser la vie sociale locale.</p>	<p>—</p> <p>Augmentation du nombre de projets, actions qui contribuent à l'animation de la vie sociale.</p> <p>—</p> <p>Fréquentation et typologie du public.</p> <p>—</p> <p>Programmation tout au long de l'année.</p>

ACTIONS	INDICATEURS D'ACTIONS QUALITATIF ET QUANTITATIF	COMMENTAIRE ET PERSPECTIVES
<ul style="list-style-type: none"> ▶ Organiser un forum des actions citoyennes 2017 et 2019. 	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Réalisation du forum 09/09/17. ▶ Nombre d'associations participantes. 	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Reconduction 2018 avec valorisation du bénévolat.
<ul style="list-style-type: none"> ▶ Élaborer des outils communs permettant de favoriser la connaissance pour un accès à l'offre 2018-2020. 	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Nombre de plaquettes. ▶ Existence d'un plan de communication, site internet, signalétique, journal de la CDC. 	<ul style="list-style-type: none"> ▶ MSAP plaquette revue, vidéo. ▶ Outils de communication et flyers disponibles sur le site et distribués, Facebook, newsletter. ▶ Communication interne ?
<ul style="list-style-type: none"> ▶ Former des professionnels à l'utilisation des outils dans une logique d'accueil et d'orientation 2018-2020. 	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Nombre de professionnels formés. ▶ Satisfaction, plus-value de la formation de la part des professionnels. 	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Réunion des secrétaires de mairie (avril 2018) et participation des animatrices MSAP.
<ul style="list-style-type: none"> ▶ Implication dans le REAAP 2017-2020. 		<ul style="list-style-type: none"> ▶ Deux référents REAAP.
<ul style="list-style-type: none"> ▶ Organiser une semaine des familles 2018-2020. 	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Réalisation de la semaine des familles. ▶ Nombre de familles présentes. 	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Rallye des familles année scolaire 09/18 09/19. ▶ Semaine des familles portée par le comité Nord en 2019. ▶ Forum parentalité (événementiel) proposition du service petite enfance.
<ul style="list-style-type: none"> ▶ Initier une réflexion sur la place des personnes âgées sur la vie du territoire 2018. 		<ul style="list-style-type: none"> ▶ Étude menée de sept 2017 à Fév 2018 : fin du portage de repas.
<ul style="list-style-type: none"> ▶ Organiser des actions transversales visant à rendre les enfants et les jeunes acteurs dans la construction de l'identité du territoire en mobilisant la diversité des générations 2018-2020. 	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Nombre d'actions intergénérationnelles. 	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Développement du partenariat avec la MSA pour ces actions de prévention « Inter généreux » et projet avec UNI-CITE par rapport à la lutte contre l'isolement. (2019).
<ul style="list-style-type: none"> ▶ Valoriser les actions d'animation (culture) du territoire et construire une programmation cohérente 2017-2020. 		<ul style="list-style-type: none"> ▶ Mise en place d'un calendrier commun. ▶ Mise en place d'une politique de financement auprès des associations en lien avec les axes définis par la CDC. ▶ Communication et relais par les différents services au sein de la CDC.
<ul style="list-style-type: none"> ▶ Définir un projet global d'animation de la vie sociale 2018-2019. 	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Participation réseau des EVS du Département. ▶ Adhésion ou pas au PEDT. ▶ Critères d'attribution des subventions par la CDC. 	
<ul style="list-style-type: none"> ▶ Repérer les acteurs ou lieux pouvant être labélisés espace de vie sociale. 	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Nouvelles associations agréées, association potentiellement éligible. 	

IMPACTS	INDICATEUR QUALITATIF DE L'IMPACT	OBJECTIFS	INDICATEURS QUALITATIF ET QUANTITATIF D'OBJECTIF
<p>—</p> <p>Un accès aux droits et aux services pour les familles et les habitants dans une dynamique de développement durable.</p>	<p>—</p> <p>Services, projets, acteurs qui ont intégré une démarche de développement durable (<i>demande de subvention, bilans</i>).</p> <p>—</p> <p>Pour tout besoin identifié en termes d'horaires, accessibilités, existe-t-il des solutions ?</p> <p>—</p> <p>Mesurer la fréquentation, l'accessibilité, l'accès aux droits et aux services (<i>bilan d'activité</i>).</p> <p>—</p> <p>Équité sur les 3 communes Henrichemont, Saint Martin, Les Aix d'Angillon (<i>cartographie ABS</i>).</p>	<p>—</p> <p>Renforcer l'accès aux droits.</p>	<p>—</p> <p>Actions mises en œuvre.</p>

ACTIONS	INDICATEURS D'ACTIONS QUALITATIF ET QUANTITATIF	COMMENTAIRE ET PERSPECTIVES
<ul style="list-style-type: none"> ▶ Élaborer une cartographie de l'offre des dispositifs et des interlocuteurs 2018-2019. 	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Réalisation de la carte. 	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Présentation en livret en septembre, 14 thématiques dans le cadre de l'ABS, diffusés aux élus, partenaires.
<ul style="list-style-type: none"> ▶ Poursuivre le développement du haut débit 2017-2020. 	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Amélioration de l'accès au numérique (<i>cartographie, zone blanche, fréquentation des ateliers numériques</i>). 	<ul style="list-style-type: none"> ▶ En cours pour le haut débit (<i>Ex : Hautes Terres 2022-2023</i>).
<ul style="list-style-type: none"> ▶ Mettre en place des ateliers favorisant l'inclusion numérique 2017-2020. 	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Fréquentation poste libre accès au numérique (<i>quantifier le nombre</i>). 	<ul style="list-style-type: none"> ▶ 2017 : 2 jours à la Borne. ▶ 2018 : projet d'une semaine de l'accès aux droits au numérique en octobre 2018. ▶ Projet avec atelier des savoirs, 2 temps avec formatrices MSAP. ▶ 2019 : recrutement d'un animateur MSAP.
<ul style="list-style-type: none"> ▶ Déployer l'action de la MSAP sur l'ensemble du territoire 2019. 	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Equité et maillage sur le territoire. ▶ Présence du service sur l'ensemble du territoire, permanences sur Henrichemont. 	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Attente du nouveau cahier des charges National précisant les 3 niveaux MSAP. ▶ 1 réunion / an des secrétaires de mairie. ▶ Mise en place des petits dèj partenaires sur l'ensemble de la CDC partenaires médico sociaux (meilleure interconnaissance) 1 fois /trimestre. ▶ Réflexion sur le déploiement d'ateliers numériques.
<ul style="list-style-type: none"> ▶ Informer et former partenaires relais pour l'information de 1^{er} niveau et travail en réseau 2017-2020. 		
<ul style="list-style-type: none"> ▶ Conduire des actions ciblées et inter partenariales en lien avec le non-recours aux droits sociaux 2018-2020. 	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Semaine de l'accès aux droits numériques pour 2018. 	
<ul style="list-style-type: none"> ▶ Initier une politique du logement décent et d'hébergement temporaire et intergénérationnel 2017-2018. 	<ul style="list-style-type: none"> ▶ PLUI et diagnostic en cours. ▶ Groupe d'élus autour de l'axe logement 2018-2019. ▶ OPAH réflexion. 	

IMPACTS	INDICATEUR QUALITATIF DE L'IMPACT	OBJECTIFS	INDICATEURS QUALITATIF ET QUANTITATIF D'OBJECTIF
<p>—</p> <p>Un accès aux droits et aux services pour les familles et les habitants dans une dynamique de développement durable.</p>	<p>—</p> <p>Services, projets, acteurs qui ont intégré une démarche de développement durable (<i>demande de subvention, bilans</i>).</p> <p>—</p> <p>Pour tout besoin identifié en termes d'horaires, accessibilités, existe-t-il des solutions ?</p> <p>—</p> <p>Mesurer la fréquentation, l'accessibilité, l'accès aux droits et aux services (<i>bilan d'activité</i>).</p> <p>—</p> <p>Equité sur les 3 communes Henrichemont, Saint-Martin, Les Aix d'Angillon (<i>cartographie ABS</i>).</p>	<p>—</p> <p>Consolider l'offre de service.</p>	<p>—</p> <p>Adaptabilité des fonctionnements, services et projets (<i>besoin identifié et réponse apportée, bilan d'activité et projets de service...</i>).</p> <p>—</p> <p>Maillage sur l'ensemble du territoire à partir des trois villes centres (<i>à partir du diagnostic du contrat de territoire du Conseil départemental</i>).</p>

ACTIONS	INDICATEURS D'ACTIONS QUALITATIF ET QUANTITATIF	COMMENTAIRE ET PERSPECTIVES
<ul style="list-style-type: none"> ▶ Identifier les besoins de modifications des horaires des transports en commun et en informer la Région 2018-2020. 	<ul style="list-style-type: none"> ▶ 2018 : travail d'une stagiaire avec préconisations : arrêt navette MSAP. 	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Courrier rédigé pour rendre compte à la région des constats réalisés.
<ul style="list-style-type: none"> ▶ Structurer et animer des initiatives de mobilité solidaire 2018-2020. 	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Réflexion fin 2018 avec les élus. 	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Attente des orientations fin 2018 sur les travaux prioritaires à mener.
<ul style="list-style-type: none"> ▶ Pérenniser l'offre de services existants pour la petite enfance, la jeunesse, renforcer la qualité de service et harmoniser les modes de fonctionnement 2017-2020. 	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Mise en place d'un comité de pilotage petite enfance Terres du Haut Berry à l'initiative de la CDC. ▶ Harmonisation des financements aux associations. 	
<ul style="list-style-type: none"> ▶ Animer des espaces d'échanges pour les parents en différents lieux du territoire 2017-2018. 	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Fréquentation du LAEP. 	
<ul style="list-style-type: none"> ▶ Étudier la faisabilité pour la création d'un LAPE itinérant 2017. 	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Ouverture en septembre 2017. 	
<ul style="list-style-type: none"> ▶ Créer un espace jeunes à Henrichemont 2017. 	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Automne 2018. 	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Report pour une ouverture effective début 2019.
<ul style="list-style-type: none"> ▶ Vérifier et soutenir l'équité d'une politique jeunesse sur le territoire 2017. 	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Au travers du PEDT maillage en structure jeunes, accueils de loisirs... 	
<ul style="list-style-type: none"> ▶ Soutenir des projets de jeunes dans des domaines de la santé, la mobilité, l'insertion et de la citoyenneté 2018-2020. 		

IMPACTS	INDICATEUR QUALITATIF DE L'IMPACT	OBJECTIFS	INDICATEURS QUALITATIF ET QUANTITATIF D'OBJECTIF
<p>—</p> <p>Une participation de la diversité des acteurs à la mise en œuvre du projet de territoire.</p>	<p>—</p> <p>Qu'est-ce que cela a produit sur le territoire ?</p>	<p>—</p> <p>Impliquer les habitants dans la mise en œuvre du projet de territoire.</p> <p>—</p> <p>Animer le travail en réseau.</p> <p>—</p> <p>Coordonner et piloter la politique d'action sociale et familiale.</p>	<p>—</p> <p>Adaptabilité des fonctionnements, services et projets (<i>besoin identifié et réponse apportée, bilan d'activité et projets de service...</i>).</p> <p>—</p> <p>Maillage sur l'ensemble du territoire à partir des trois villes centres (<i>à partir du diagnostic du contrat de territoire du Conseil départemental</i>).</p>

ACTIONS	INDICATEURS D'ACTIONS QUALITATIF ET QUANTITATIF	COMMENTAIRE ET PERSPECTIVES
<ul style="list-style-type: none"> ▶ Créer une instance consultative des familles 2017-2020. 		<ul style="list-style-type: none"> ▶ Animateur espace jeunes Henrichemont/ CCJ et représentants des parents à l'échelle de la CDC.
<ul style="list-style-type: none"> ▶ Mettre en place des actions de formations à destination des professionnels dans une démarche participative 2018-2020. 	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Existence ou non de l'instance. 	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Vidéo, flyers en cours. ▶ Ateliers spécifiques dans le cadre de la semaine d'accès aux droits numériques.
<ul style="list-style-type: none"> ▶ Créer un Conseil communautaire de jeunes 2018-2020. 		<ul style="list-style-type: none"> ▶ Élection du conseil communautaire de jeunes en juin.
<ul style="list-style-type: none"> ▶ Formaliser et évaluer le PEDT 2017 et 2020. 	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Méthodologie évaluation incluse dans le PEDT. 	
<ul style="list-style-type: none"> ▶ Mettre en place et animer des groupes projets par objectif 2017. 		
<ul style="list-style-type: none"> ▶ Mettre en place un Comité de Pilotage Interinstitutionnel 2017. 	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Formalisation existante. ▶ Calendrier identifié. ▶ Quels outils de pilotage ont été mis en place. 	
<ul style="list-style-type: none"> ▶ Étudier la faisabilité d'un financement dans le cadre de la coordination CTG 2017-2018. 		
<ul style="list-style-type: none"> ▶ Action de formation auprès des élus et professionnels 2018-2020. 	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Mise en place d'action de formation (le type, qui). 	
<ul style="list-style-type: none"> ▶ Construire un référentiel d'évaluation. 	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Existante d'un référentiel d'évaluation. 	
<ul style="list-style-type: none"> ▶ Évaluation du projet CTG. 	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Respect des échéances inscrites au schéma de développement. 	

IMPACTS DES CONVENTIONS TERRITORIALES GLOBALES

Présentation
des 5 fiches territoire

- ▶ COMMUNAUTÉ DE COMMUNES **COPAMO** - 01
- ▶ COMMUNAUTÉ DE COMMUNES **TERRES DU HAUT BERRY** - 02
- ▶ COMMUNAUTÉ DE COMMUNES **LA VEYLE** - 03
- ▶ COMMUNAUTÉ DE COMMUNES **DRAGA** - 04
- ▶ COMMUNAUTÉ DE COMMUNES **LOIRE LAYON AUBANCE** - 05

COPAMO - 01



PRÉSENTATION

Département :
Rhône

Région :
Auvergne-Rhône-Alpes

Date de création :
26.12.1996

Nombre de communes :
11

Nombre d'habitants :
28 000

Date signature CTG :
2019 - 2023

Date signature CEJ :
2019 - 2022

Contact élu :
Mme Françoise TRIBOLLET

Contact technicien :
Jérôme HENRY
*Responsable Service
enfance jeunesse social*
Jean Claude TORLOTTING
*Correspondant CAF servie
enfance jeunesse COPAMO*

LES THÉMATIQUES DE LA CTG

Petite enfance

Enfance

Jeunesse

Parentalité

Logement

L'accès aux droits

LES COMPÉTENCES

LES COMPÉTENCES OPTIONNELLES

- ▶ Protection et mise en valeur de l'environnement, le cas échéant dans le cadre de schémas départementaux et soutien aux actions de maîtrise de la demande d'énergie ;
- ▶ Politique du logement et du cadre de vie ;
- ▶ Création, aménagement et entretien de la voirie ;
- ▶ Construction, entretien et fonctionnement d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire et d'équipements de l'enseignement pré-élémentaire et élémentaire d'intérêt communautaire ;
- ▶ Action sociale d'intérêt communautaire ;
- ▶ Création et gestion de maisons de services au public et définition des obligations de service public y afférentes en application de l'article 27-2 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations.

LES COMPÉTENCES FACULTATIVES

- ▶ Tourisme ;
- ▶ Implantation d'équipement d'information ;
- ▶ Aménagement et gestion des sites touristiques : sites de la Madone et de Combe-Gibert, site d'escalade de Riverie et le signa de Saint André ;
- ▶ Création et gestion d'équipements touristiques ;
- ▶ Communication et relations extérieures ;
- ▶ Actions de jumelage avec Pliezhausen ;
- ▶ Autres ;
- ▶ Maîtrise d'ouvrage de la construction de locaux destinés aux services de l'État (gendarmerie, perception...) ;
- ▶ Conception, réalisation et suivi d'un système d'informations géographiques élémentaire et coordination des développements futurs.

TERRES DU HAUT-BERRY - 02



TERRES DU HAUT BERRY
Communauté de Communes

PRÉSENTATION

Département :
Cher

Région :
Centre-Val de Loire

Date de création :
01/01/2017

Nombre de communes :
29

Nombre d'habitants :
24 500

Date signature CTG :
2017 - 2020
avec la CAF du Cher et
le Département du Cher

Date signature CEJ :
2019 - 2022

Contact élu :
Bernard ROUSSEAU
*Président de la communauté
de communes*

Contact technicien :
Sylvain APERT
*Responsable du service
animation du territoire*

CAF :
Aurélie FOURGEOT
CAF de Bourges

LES THÉMATIQUES DE LA CTG

Petite enfance

Jeunesse

Personnes âgées

Logement

Santé

Vie associative

LES THÉMATIQUES

LES THÉMATIQUES ADOPTÉES POUR LA CTG POUR LE HAUT BERRY

- ▶ **Petite enfance** : favoriser les liens entre les professionnels de la petite enfance, développer l'accompagnement aux structures d'accueil existantes, professionnaliser et mettre en réseau les assistants maternels ;
- ▶ **Jeunesse** : réfléchir à la mise en œuvre d'un programme éducatif local, élaborer une politique jeunesse au-delà des 12 ans ;
- ▶ **Personnes âgées** : coordonner et diversifier les initiatives d'accompagnement en faveur des personnes âgées, favoriser les projets de développement social en partenariat sur l'intergénérationnel, l'accessibilité, les transports, l'aide alimentaire et l'emploi ;
- ▶ **Logement** : mettre en œuvre une politique de logement ;
- ▶ **Santé** : réfléchir à l'opportunité d'une maison pluridisciplinaire de santé ;
- ▶ **Vie associative** : coordonner et valoriser les projets culturels et la vie associative.

LES COMPÉTENCES

LES COMPÉTENCES OPTIONNELLES

- ▶ Protection et mise en valeur de l'environnement et soutien aux actions de maîtrise de la demande d'énergie ;
- ▶ Politique du logement et du cadre de vie ;
- ▶ Création, aménagement et entretien de la voirie ;
- ▶ Action sociale d'intérêt communautaire :
Petite enfance • Enfance Jeunesse • Création et gestion d'un Centre Intercommunal d'Action sociale (CIAS) ;
- ▶ Construction, entretien et fonctionnement d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire et d'équipements de l'enseignement pré-élémentaire et élémentaire d'intérêt communautaire : équipements culturels, équipements sportifs ;
- ▶ Création et gestion de maisons de services au public et définition des obligations de service public y afférentes en application de l'article 27-2 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations.

LA VEYLE - 03

PRÉSENTATION

Département :

L'Ain

Région :

Auvergne-Rhône-Alpes

Date de création :

01.01.2017

Nombre de communes :

18

Nombre d'habitants :

22 000

Date signature CTG :

2020 - 2023

L'année 2020 sera consacrée à la réalisation du diagnostic approfondi

Fin 2020

Définition de la CTG 2021-2023

2023

Évaluation de la CTG

Date signature CEJ :

2019 - 2023

(deux CEJ qui se terminent ont des dates différentes)

Contact élu :

C. LAY

Gilles RAPHY

Guy DUPUIS

Contact technicien :

Mr CORGET Julien

DGS de l'EPCI

Mr Emmanuel TATON,
Directeur de la jeunesse



La CTG vise la déclinaison et la mise en œuvre d'un plan d'actions concertées, basée sur un diagnostic partagé des besoins dans les champs d'interventions suivants :

- ▶ Le maintien et la diversification de l'offre de services en direction de :
 - La petite enfance,
 - L'enfance et la jeunesse,
 - Le soutien à la parentalité,
 - Et l'animation de la vie sociale ;
- ▶ La promotion de l'accès aux droits et de l'inclusion numérique ;
- ▶ Le maintien dans le logement et la lutte contre l'habitat indigne ;
- ▶ L'inclusion sociale des familles dans leur cadre de vie et le soutien des familles confrontées à des difficultés temporaires.

LES COMPÉTENCES

EXTRAITS DES COMPÉTENCES DE L'EPCI

- ▶ Création, aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage ;
- ▶ Politique du logement et du cadre de vie ;
- ▶ Construction, entretien et fonctionnement d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire et d'équipements de l'enseignement pré-élémentaire et élémentaire d'intérêt communautaire ;
- ▶ Action sociale d'intérêt communautaire ;
- ▶ Création et gestion de maisons de service au public ;
- ▶ Soutien aux actions culturelles et sportives.

DRAGA - 04

PRÉSENTATION

Département :
l'Ardèche

Région :
Auvergne-Rhône-Alpes

Date de création :
01.01.2004

Nombre de communes :
9 communes

Nombre d'habitants :
19 300 habitants

Date de signature CTG :
2019-2023

Date signature CEJ :
2019-2023

Contact élu :
Mme Bernadette DALLARD
*Vice-présidente
petite enfance, enfance,
jeunesse et vie sociale
de DRAGA*

Contact technicien :
Mme Patricia MENOLFI
*Directrice du Pôle
petite enfance, enfance,
jeunesse et vie sociale*



LES CHAMPS D'ACTION

- ▶ Le développement économique ;
- ▶ L'habitat ;
- ▶ L'environnement ;
- ▶ Le tourisme ;
- ▶ L'aménagement du territoire ;
- ▶ La petite enfance, l'enfance et la jeunesse ;
- ▶ L'animation de la vie sociale du territoire ;
- ▶ Le PLUi.

LES COMPÉTENCES

EXTRAITS DES COMPÉTENCES STATUTAIRES :
COMPÉTENCES OPTIONNELLES :

- ▶ Politique du logement et du cadre de vie ;
- ▶ Action sociale d'intérêt communautaire ;
- ▶ Aménagement de l'espace ;
- ▶ Assainissement ;
- ▶ Service Public d'Assainissement Non Collectif ;
- ▶ Assainissement collectif, eaux usées et eaux pluviales ;
- ▶ Alimentation en Eau Potable (AEP) ;
- ▶ Création et Gestion des Espaces France Service (ex MSAP).

DES ENJEUX TRANSVERSAUX SPÉCIFIQUES AU
TERRITOIRE :

- ▶ **La communication, la lisibilité et l'accès à l'offre existante :**
Les échanges avec les partenaires du territoire ont mis en évidence le besoin de travailler sur les outils de communication afin de favoriser l'interconnaissance, de créer des projets communs et de mieux orienter les usagers. Cet enjeu est d'autant plus important que la CDC rassemble des communes éloignées des services ;
- ▶ **Le pouvoir d'agir des habitants :** Le recueil de la parole et la mobilisation des habitants sont ressortis comme une priorité de cette CTG. Afin d'être au plus près de leurs besoins, d'adapter et de développer de nouvelles actions, il est primordial d'associer les usagers.

LOIRE LAYON AUBANCE - 05

PRÉSENTATION

Département :
Maine-et-Loire

Région :
Pays de la Loire

Date de création :
01.01.2017

Nombre de communes :
19

Nombre d'habitants :
62 000

Date signature CTG :
2020-2024

Date signature CEJ :
2019 - 2022
(a remplacé 5 CEJ)

Contact élu :
Mme Valérie LEVEQUE
*Vice-présidente
action sociale*

Contact technicien :
Mr Antoine BONNET,
*Responsable action sociale
et petite enfance*
Mme Laura FAUCONNET,
Chargé de mission CTG



LES CHAMPS D'INTERVENTION DE LA CTG DE LA CAF

- ▶ La petite enfance ;
- ▶ L'enfance, la jeunesse ;
- ▶ L'animation de la vie sociale ;
- ▶ Le soutien à la parentalité ;
- ▶ Le logement ;
- ▶ L'accès aux droits et aux services ;
- ▶ L'insertion.

LES CHAMPS D'INTERVENTION DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

La communauté de communes Loire Layon Aubance a souhaité élargir le champ d'enquête du diagnostic à d'autres champs d'intervention de l'action sociale. Ceux-ci concernent :

- ▶ La mobilité ;
- ▶ Le handicap ;
- ▶ Les gens du voyage ;
- ▶ L'accès au numérique ;
- ▶ Le vieillissement de la population ;
- ▶ Les conduites à risque.

LES CHAMPS D'INTERVENTION DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE LA RÉGION DE SAINT-GEORGES

Le syndicat intercommunal de la région de Saint-Georges est compétent sur son territoire en matière d'animation sociale globale et de petite enfance.

LES OBJECTIFS PARTAGÉS AU REGARD DES BESOINS

L'approche par « parcours de vie » est un élément qui se veut transverse à toute la Ctg. Cette notion devient un fil rouge pour les axes et orientations stratégiques, ainsi que les actions qui seront retenues.

Les axes définis dans cette Ctg intègrent les principes suivants :

- le droit à l'expérimentation : l'organisation décidée pour mettre en oeuvre la Ctg reste soumise à évaluation à mi-parcours avec une possibilité d'évolution le cas échéant ;
- la priorité au terrain : chaque acteur doit pouvoir se saisir de la Ctg comme outil et proposer des actions nouvelles, selon son contexte et sous réserve de validation.

À l'issue du diagnostic qui a été réalisé et des consultations successives des différents groupes de travail au sein du territoire, les parties retiennent et s'accordent sur les orientations stratégiques prioritaires détaillées ci-dessous.

ORIENTATIONS STRATÉGIQUES PRIORITAIRES

- ▶ **Axe 1** : Mettre en place la gouvernance de la Ctg et animer la convention
- ▶ **Axe 2** : Aider les familles à concilier vie familiale, vie professionnelle, vie sociale
- ▶ **Axe 3** : Faciliter la parentalité, favoriser le développement de l'enfant et soutenir les jeunes
- ▶ **Axe 4** : Créer les conditions favorables à l'autonomie pour l'insertion sociale et Professionnelle
- ▶ **Axe 5** : Accompagner les familles pour améliorer leur cadre de vie et leurs conditions de Logement
- ▶ **Axe 6** : Créer les conditions favorables aux coopérations, à la circulation de l'information et à un maillage cohérent du territoire

LISTE DES ENTRETIENS

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU HAUT BERRY

- ▶ **Mr Bernard ROUSSEAU** | Président de la Communauté de communes ;
- ▶ **Mr Sylvain APERT** | Responsable du service animation du territoire ;
- ▶ **Mme Aurélie FOURGEOT** | CAF de Bourges.

DRAGA : COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DRAGA. DU RHÔNE AUX GORGES DE L'ARDÈCHE

- ▶ **Mme Bernadette DALLARD** | Vice-présidente petite enfance, enfance et jeunesse et vie sociale de DRAGA ;
- ▶ **Mme Patricia MENOLFI** | Directrice du pôle enfance jeunesse de DRAGA ;
- ▶ **Mme Fanny RAYMOND** | Conseillère CAF Ardèche.

COPAMO COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS MORNANTAIS

- ▶ **Mme Françoise TRIBOLLET** | Vice-présidente petite enfance, enfance, jeunesse ;
- ▶ **Mr Jérôme HENRY** | Responsable secteur service à la population COPAMO ;
- ▶ **Mr Jean Claude TORLOTTING** | Service enfance jeunesse COPAMO ;
- ▶ **Mme Nathalie RIBET** | Conseillère CAF du Rhône.

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES LOIRE LAYON AUBANCE

- ▶ **Mme Valérie LEVEQUE** | Vice-présidente action sociale ;
- ▶ **Mr Antoine BONNET** | Responsable action sociale et petite enfance ;
- ▶ **Mme Laura FAUCONNET** | Chargée de mission CTG ;
- ▶ **Mme Élise DEBRAY** | Conseillère territoriale CAF.

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES LA VEYLE

- ▶ **Mr Christian LAY** | Vice-président chargé de la jeunesse ;
- ▶ **Mr Gilles ROPY** | Vice-président chargé de la petite enfance et des personnes âgées ;
- ▶ **Mr Guy DUPUIS** | Vice-président chargé des affaires sociales et services publics ;
- ▶ **Mr CORGET** | Directeur général des services de la communauté de communes de la Veyle.

banquedesterritoires.fr



@BanqueDesTerr